

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 25 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 SEPTEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. Gabriel BELLOCQ - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

M. Gabriel BELLOCQ donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN
M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CCAS : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2014

Pour assurer la continuité de ses missions en 2014, le CCAS a sollicité la reconduction de la subvention d'équilibre 2013 qui s'élevait à 1 350 000 €, ainsi que le versement d'acomptes dès le début de l'exercice 2014.

Lors de sa séance en date du 18 décembre 2013 le Conseil Municipal a voté par anticipation la subvention d'équilibre du CCAS pour 2014 à hauteur de 1 354 000 €.

Depuis janvier 2014, le CCAS a mis en service l'immeuble du Pôle Enfance Famille dans lequel se trouvent regroupés plusieurs services de la Collectivité dont la ludothèque, le centre social et culturel de la Ville de Dax, l'espace famille, deux crèches respectivement de 60 places au rez-de-chaussée et de 40 places à l'étage, un guichet unique de la petite enfance qui couvre l'ensemble des modes d'accueil collectif d'enfants de 0 à 4 ans gérés par le CCAS de la Ville de Dax et enfin, le relais assistantes maternelles intercommunal (RAMI).

Ces nouveaux équipements portent l'offre de garde en accueil collectif de la Ville de Dax à 180 places.

La dépense brute de fonctionnement des structures était de 15 349 € à la place en 2013, pour un coût restant à la charge de la Collectivité de 4 127 € par enfant (après déduction des participations émanant des familles 20 %, de la Caisse d'Allocations Familiales 50 %, du Conseil Général 5 %).

Suite à l'ouverture du Pôle Enfance Famille, la dépense brute par place en 2014 est de 15 327 € la place, pour un coût net de 3 999 € par enfant.

La couverture du coût net du service petite enfance est assurée par une subvention du budget principal du CCAS prise sur la subvention générale d'équilibre versée annuellement par la commune de Dax au CCAS. La part inhérente à l'accroissement de l'offre de places supplémentaires à compter du 1er janvier s'élève à 160 000 € en année pleine pour les seuls frais de fonctionnement.

Par ailleurs le CCAS, maître d'ouvrage de l'opération, a pris en charge le montage et le financement de l'extension/réhabilitation du pôle Nelson MANDELA. A ce titre, une fois déduites les aides financières de la CNAF, de la CAF des Landes, de la CAGD et du Conseil Général des Landes, le CCAS a eu recours à l'emprunt. Pour 2014, la charge annuelle de remboursement se rapportant à l'immeuble du PEF Nelson MANDELA s'élève à 212 584 €.

Comme prévu initialement dans les plans de financements des crèches des Girafes et du Pôle Enfance Famille, le CCAS sollicite une subvention complémentaire de la Collectivité de rattachement à hauteur de 200 000 € pour l'exercice 2014, ce qui portera la subvention d'équilibre à 1 554 000 €.

Les crédits correspondants ont été inscrits lors de la Décision Modificative n°1 de juin dernier à l'article 657362, exercice 2014, Budget Ville.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'attribution d'une subvention complémentaire d'équilibre de fonctionnement au montant de 200 000 € maximum pour l'exercice 2014, portant le montant global de 1 354 000 € à 1 554 000 € maximum,

APPROUVE le versement par acompte de cette subvention.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140925-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 29 Septembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».